

Mieux comprendre votre programme de contrôle biologique des insectes piqueurs

À la demande de nombreux citoyens et appuyée par un sondage populaire favorable, la MRC de Nicolet-Yamaska a octroyé un contrat de traitement biologique des mouches noires à l'entreprise trifluvienne GDG Environnement. L'objectif est d'offrir une meilleure qualité de vie aux résidents infligés par cette problématique. Les travaux ciblent donc les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval. La municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de la MRC de Drummond s'est également jointe au programme.

GDG Environnement

À la suite d'un appel d'offres public, la MRC a retenu les services de GDG Environnement pour effectuer le contrat. L'entreprise de Trois-Rivières œuvre depuis plus de 35 ans dans le domaine du contrôle biologique des insectes piqueurs et elle est présente dans plusieurs municipalités au Québec, au Labrador, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. GDG Environnement offre également d'autres services dans les domaines de la foresterie, des applications biotechnologiques ainsi que dans la santé publique. Pour en connaître davantage sur l'entreprise, visitez le www.gdg.ca.

Afin que vous puissiez profiter pleinement de votre programme, voici des informations que nous souhaitons porter à votre attention :

Comment fonctionne le programme ?

Dès la fonte des neiges, des techniciens en environnement viendront épandre un larvicide biologique dans les lieux propices à la reproduction des mouches noires. Les traitements seront ainsi répétés jusqu'en septembre, sur chaque nouvelle génération de mouches noires. Les larves de ces petites mouches noires se développent exclusivement en eaux vives, soit les ruisseaux et les rivières. Grâce à l'expertise de GDG Environnement, le programme permettra de réduire la nuisance occasionnée par les mouches noires d'au moins 80%.

Qu'est-ce que le Bti ?

Le *Bacillus thuringiensis israelensis* (Bti) est une bactérie naturellement présente dans le sol et ses effets ciblent uniquement les larves d'insectes piqueurs. Le consensus scientifique sur l'innocuité et la sécurité du Bti repose sur plus de 30 ans d'étude à l'échelle mondiale. Depuis sa mise en marché, l'utilisation du Bti représente unanimement l'option la plus écologique en matière de lutte aux moustiques et aux mouches noires. Le Bti est aussi utilisé dans la prévention des maladies transmises par les moustiques, telles que le virus du Nil occidental, la malaria et le Zika. Le Bti est une solution écologique non toxique pour les humains et les animaux et se dégrade rapidement dans l'environnement. Il n'a pas d'impact significatif sur les habitudes alimentaires des autres espèces animales. La lutte aux insectes piqueurs, à l'aide de biolarvicides, démontre une sensibilité collective à la préservation des milieux naturels et permet de contribuer à l'atteinte d'un meilleur équilibre entre les actions de la nature et celles de l'Homme.

Le Bti est homologué par l'Agence de Réglementation de la Lutte Antiparasitaire (ARLA) et son utilisation est approuvée par Santé Canada. De plus, tout programme québécois doit être soumis au processus d'autorisation préalable aux travaux, et ce, tant par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) que

celui de la faune (MFFP). Ainsi, les réserves écologiques et les autres milieux désignés par ces ministères peuvent être soustraits aux aires de traitement.

Des questions ?

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant votre programme de contrôle biologique des insectes piqueurs, n'hésitez pas à communiquer avec GDG Environnement en utilisant sans frais la ligne Info-Moustique (**1-844-840-8700**) ou par courriel à infomoustique@gdg.ca.

Je fais ma part

Vous pouvez également contribuer à réduire le nombre d'insectes piqueurs en éliminant les sources d'eau stagnante autour de votre résidence.

- Nettoyez tout objet creux qui accumule de l'eau de pluie sur une période de 7 à 10 jours (pots de fleurs, seaux utilisés pour le jardinage, brouettes, etc.) et tournez à l'envers ceux qui ne peuvent être remisés à l'intérieur, comme des embarcations et les contenants de jardinage.
- Percez des trous au fond des contenants qui doivent demeurer à l'extérieur;
- Chaque semaine, remplacez l'eau des baignoires d'oiseaux et des récipients extérieurs servant à abreuver les animaux domestiques;
- Assurez le traitement de l'eau de la piscine même si celle-ci n'est pas utilisée;
- Nettoyez les gouttières régulièrement.

Le saviez-vous ?

- Au Québec, il y a environ 75 espèces de mouches noires.
- Les simulies ou larves de mouches noires sont sensibles à la pollution et elles ont besoin de cours d'eau bien oxygénés pour leur développement. Leur présence de plus en plus marquée est un bon indicateur de la bonne qualité de l'eau. C'est ce qu'on appelle un *bio-indicateur*.
- Ce ne sont pas toutes les espèces de mouches noires qui piquent! Chez les espèces piqueuses, seules les femelles vont piquer. Contrairement aux moustiques, elles ne peuvent pas piquer à travers les vêtements, mais elles ont une incroyable facilité à se faufiler et piquer les endroits du corps les plus inaccessibles.
- Les mouches noires sont actives en plein jour alors que les moustiques deviennent généralement plus actifs en soirée. À l'arrivée de systèmes météorologiques dépressionnaires, elles décuplent leurs activités.
- Pour éviter les piqûres, il est recommandé de porter des vêtements clairs. Les mouches noires ont une attirance marquée pour les vêtements foncés.

- En moyenne, la mouche noire adulte vit entre 10 et 35 jours, et les femelles vivent plus longtemps que les mâles. Cela prend entre 2 et 52 semaines pour qu'une mouche noire se développe, dépendamment de la température de l'eau.
- Dans le sud du Québec, un même cours d'eau peut produire jusqu'à dix générations successives de mouches noires entre les mois d'avril et septembre.